

## Déclaration du SNUDI-**FO** 53 à la CAPD du 11 mai 2021

Monsieur le Président de la CAPD, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Au préalable, le SNUDI-FO 53 rappelle qu'il n'est pas entendable que cette CAPD se tienne en visioconférence qui plus est à l'heure où les personnels font parfois classe à plus de trente élèves. Nous considérons qu'il s'agit d'une entrave au bon déroulement des instances et au travail des élus du personnel. Nous demandons le retour des instances en présentiel. Des salles de la DSDEN permettraient largement de nous réunir en toute sécurité.

Alors que la situation sanitaire est catastrophique dans les écoles de notre département, que les remplaçants manquent partout et que les enseignants sont contraints d'accueillir toujours plus d'élèves en répartition dans leur classe, le Ministre Blanquer refuse depuis des mois de répondre aux revendications, en matière de recrutement statutaire, comme de mesures de protection.

Monsieur le Ministre a fait *la Une* du Parisien avec son slogan : « *L'école est la dernière chose à fermer.* », mais il ne prend aucune mesure de recrutements statutaires pour faire face à la situation, et il supprime des centaines de postes pour la rentrée prochaine. Les conséquences sont désastreuses dans les écoles et pendant ce temps, notre ministre joue à la marelle, ou préfère fanfaronner dans des émissions télévisées de bas étage, dernier exemple en date avec une intervention en direct de Jean-Michel Blanquer dans l'émission d'un certain Cyril Hanouna. Ces interventions médiatiques sont à bien des égards, choquantes, et indignes d'un ministre de l'Éducation Nationale.

Pendant ce temps, sur le terrain, c'est l'exaspération voire la colère qui s'installe dans la durée. Les directeurs et les enseignants ne peuvent pas pallier les manques ni gérer des situations impossibles en permanence et depuis plus d'un an. Le contexte actuel en Mayenne aggrave l'angoisse dans les écoles en particulier avec un protocole qui préconise un impossible non brassage des élèves.

Comment l'école peut-elle fonctionner en toute sécurité quand, faute de remplaçant, il y a une soixantaine d'élèves à répartir dans deux autres classes, quand dans une école maternelle aucune ATSEM n'est remplacée, quand les personnels d'une école maternelle, sont absents, quand des AED viennent suppléer des PE ?

En recrutant des enseignants contractuels, que les Recteurs et Inspecteurs d'académie ont d'ailleurs bien du mal à trouver, le ministre accentue l'ubérisation de l'École Publique. Qui plus est, ces personnels en CDD, à l'origine pour 3 mois, ont eu leur contrat interrompu pendant les vacances de février alors qu'ils ont été ensuite prolongés. C'est honteux de ne pas les avoir payés pendant les vacances !

Le SNUDI-FO n'a cessé de revendiquer le recrutement immédiat de tous les candidats aux concours sur les listes complémentaires et le ré-abondement de celles-ci. C'est pourquoi nous revendiquons ce recrutement immédiat ainsi que la stagiarisation ou la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent. **A propos des futurs contractuels étudiants M2, dans le cadre de la réforme de la formation initiale, il est désormais prévu qu'ils aient charge d'une classe et se voient proposer un contrat d'enseignant à tiers-temps ; combien cela représente-t-il de supports à la prochaine rentrée dans notre département ? Quelles sont les modalités de ces contrats, et combien de contrats sont proposés en Mayenne ?**

Si le Ministre n'avait pas « rendu » à Bercy plus de 600 millions au titre de l'année écoulée, on ne connaîtrait pas la pénurie actuelle de personnels. Alors que l'État est responsable de donner tous les moyens nécessaires à la continuité du service public, la priorité du Ministre est ailleurs : modifier en profondeur notre Statut et nos Obligations Réglementaires de Service.

Ainsi cette CAPD se tient à la suite de l'adoption de la Loi Rilhac sur la direction d'école par le Sénat contre l'avis majoritaire des personnels et de leurs organisations syndicales. C'est inacceptable et cela ne répond pas aux revendications des directeurs d'écoles ni des enseignants.

Nous revendiquons une augmentation conséquente du temps de décharge pour toutes les directrices et directeurs d'école et le retour de personnels d'aide administrative, un réel allègement des tâches et une revalorisation salariale en point d'indice POUR TOUS, adjoints et directeurs.

Par ailleurs, le SNUDI-FO 53 rappelle son opposition totale à la disparition des prérogatives de la CAPD en matière de promotions et de mutations. Désormais ces opérations s'inscrivent dans un cadre national et académique fixé par des « lignes directrices de gestion » (LDG). Ces LDG consistent à uniquement présenter aux représentants du personnels des principes généraux, les privant de tout contrôle sur les promotions comme sur les mutations des personnels.

Nous revendiquons l'abrogation de la Loi Dussopt de Transformation de la Fonction Publique conduisant à l'instauration de ces LDG. Nous revendiquons le rétablissement de toutes les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires (CAP). Nous aurons un avis à soumettre au vote de cette CAPD en ce sens.

Concernant la CAPD d'aujourd'hui, nous rappelons que la circulaire ministérielle relative au temps partiel prévoit que les collègues à temps partiel pour garde d'enfants de moins de 3 ans puissent terminer l'année scolaire à temps partiel sur autorisation passé le 3ème anniversaire de l'enfant. Le SNUDI-FO revendiquent le respect de la circulaire ministérielle et nous souhaitons nous assurer que cela est bien mis en œuvre dans le département pour l'ensemble des PE dans cette situation.

Le SNUDI-FO revendique que tous les collègues qui font une demande de temps partiel puissent bénéficier de ce droit.

Le SNUDI-FO 53 continue à revendiquer l'obtention du temps partiel à 80% pour les collègues qui en font la demande.

A propos des changements de grade, hors-classe et classe exceptionnelle, dont les modalités de promotion ont été cadrées par les décrets d'application du non-protocole PPCR, dont FO demande toujours l'abrogation, le recul nous permet d'affirmer que les collègues promus sont bel et bien choisis par la hiérarchie, contre le statut, contre le principe d'égalité de traitement, dans la droite ligne du management à la France Telecom !

Force Ouvrière revendique le droit à une carrière complète pour tous, avec un avancement à cadence accélérée pour tous, la transformation de la Hors Classe et de la Classe Exceptionnelle en échelons accessibles à tous.

Avant de conclure, le SNUDI-FO apporte tout son soutien aux personnels AESH qui seront mobilisés le 3 juin prochain à l'appel de plusieurs Fédérations syndicales au niveau National. Ils seront en grève et manifesteront à Laval comme partout en France pour la satisfaction de leurs revendications, en premier lieu un salaire décent pour pouvoir vivre, un statut et l'abandon des PIAL. Ces personnels sont indispensables à l'accueil des élèves à besoin éducatif particulier qui sont de plus en plus nombreux dans les écoles.

Pour conclure, le SNUDI-FO apporte tout son soutien aux personnels de santé scolaire mobilisés pour mettre en échec votre projet de suppression de poste d'infirmière scolaire en Mayenne. Le SNUDI-FO 53 partage l'appréciation de sa fédération départementale, qui avec la FSU, la CGT éduc'action, Sud et l'UNSA éducation, mettront tout en œuvre pour empêcher cette fermeture.

Je vous remercie.

**SNUDI-FO 53** Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) – Site : [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr) – FaceBook : @snudifomayenne – Twitter : @SNUDIFO53